



## Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Date de révision : 4 juin 2024

Date de parution : 4 juin

Remplace la version datée du : 23

Version : 2.1

2024

juin 2023

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

STCC [Code unifié de transport des marchandises] : 2818146

#### 1.2. Utilisation prévue du produit

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel

#### 1.3. Nom, adresse et N° de téléphone de la partie responsable

Société

CF Industries

2375 Waterview Drive

Northbrook, Illinois, USA

847-405-2400

[www.cfindustries.com](http://www.cfindustries.com)

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas : 800-424-9300

d'urgence : Pour les urgences chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appeler

CHEMTREC – Jour ou nuit

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classifié

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mot indicateur (SGH) : Aucun

Mentions de danger (SGH) : Aucun

Conseils de prudence (SGH) : Aucun

#### 2.3. Autres dangers

L'exposition à ce produit peut aggraver l'état de ceux souffrant de problèmes préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas de données disponibles

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification
Eau	(N° CAS) 7732-18-5	60	Non classifié
Urea	(N° CAS) 57-13-6	40	Non classifié

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SOINS

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

**En général** : Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, faire appel à un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Quand les symptômes se produisent : aller à l'air libre et aérer la zone suspecte. Consulter un médecin si la difficulté respiratoire persiste.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

# Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

## Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

**Contact avec les yeux :** Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer le rinçage. Recourir à des soins médicaux si les douleurs, clignements ou rougeurs persistent.

**Ingestion :** (Se) rincer la bouche. NE PAS induire le vomissement. Consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants – qu'ils soient aigus ou retardés

**En général :** Non considéré comme présentant un danger important dans les conditions normales d'utilisation prévues.

**Inhalation :** Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

**Contact avec la peau :** Peut causer une légère irritation cutanée.

**Contact avec les yeux :** Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

**Ingestion :** L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

**Symptômes chroniques :** Non disponible

### 4.3. Mention sur la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas d'exposition ou d'inquiétude, contacter un médecin.

## RUBRIQUE 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau trop puissant. L'usage d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

### 5.2. Dangers spéciaux à la substance ou au mélange

**Risque d'incendie :** Non considéré comme inflammable mais peut brûler à de hautes températures.

**Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 5.3. Avis aux pompiers

**Mesures de précaution – Incendie :** Faire preuve de prudence en cas d'incendie causé par des produits chimiques.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou diffusée en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Protection durant la lutte contre l'incendie :** Ne pas accéder à la zone d'incendie sans les équipements de protection appropriés, y compris de protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone, Azote Ammoniac

### Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter de respirer (vapeurs, brouillard, aérosol). Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que les intervenants d'urgence

**Équipements de protection :** Porter un équipement de protection individuelle approprié (EPI).

**Mesures d'urgence :** Évacuer le personnel non requis.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

**Équipements de protection :** Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

**Mesures d'urgence :** Arrêtez la fuite si cela peut se faire en toute sécurité. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. En cas de déversement, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des produits absorbants afin de prévenir sa migration et sa pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes pour le nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité.

Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un contenant adéquat.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

# Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

## Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

### RUBRIQUE 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions relatives à la manutention en toute sécurité

**Dangers supplémentaires lorsque ce produit est traité :** Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il dégage des vapeurs toxiques.

**Mesures d'hygiène :** À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et autres régions exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer, et de nouveau avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

**Mesures techniques :** Se conformer aux règlements applicables.

**Conditions de stockage :** Stocker dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder/Stockier à l'abri des températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles.

**Matières incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel.

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances figurant sur la liste à la Rubrique 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies fournies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou par les organismes consultatifs compétents y compris : l'ACGIH (TLV [Valeur seuil limite]), le NIOSH (REL [Limite d'exposition recommandée]), l'OSHA (PEL [Limite d'exposition admissible]), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Aucune information supplémentaire disponible.

**Urée (57-13-6)**

<b>E.U. AIHA</b>	AIHA WEEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
------------------	------------------------------------	----------------------

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Des bassins de lavage oculaire et des douches de sécurité d'urgence doivent être accessibles dans la proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos. S'assurer que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

**Équipements de protection individuelle :** En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Sans objet.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** En cas de risque d'éclaboussures : lunettes résistantes aux produits chimiques ou lunettes de protection.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements protecteurs adéquats.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation des voies respiratoires, un appareil de protection respiratoire homologué doit être porté.

**Autres informations :** Lors de l'usage de ce produit, ne pas manger, boire ou fumer.

### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Données sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	: Liquide
<b>Apparence</b>	: Incolore, clair
<b>Odeur</b>	: Légère d'ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible
<b>pH</b>	: 9 - 10
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible
<b>Point de congélation</b>	: 1 °C (33 °F)
<b>Point d'ébullition</b>	: 104 °C (219 °F)

# Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

## Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique/densité	: 9,3023 lbs. / Densité – 4,2 kg / 3,785L @10 °C (50 °F)
Gravité spécifique	: 1,105-1,117 @20 °C (68 °F)
Solubilité	: 100 %
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur l'explosion – Sensibilité à un impact mécanique	: Pas de risque d'explosion prévu dû à un impact mécanique.
Données sur l'explosion – Sensibilité à des décharges d'électricité statique	: Pas de risque d'explosion prévu dû à des décharges d'électricité statique.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Reactivité** : Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.2. **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manutention (voir rubrique 7).
- 10.3. **Risque de réactions dangereuses** : Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. **Conditions à éviter** : Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.
- 10.5. **Matières incompatibles** : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Oxydes d'azote. Vapeurs irritantes. Ammoniac. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes/Lésions après inhalation** : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

**Symptômes/Lésions après contact avec la peau** : Peut causer une légère irritation cutanée.

**Symptômes/Lésions après contact avec les yeux** : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

**Symptômes/Lésions après ingestion** : L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

**Toxicité aiguë** :

**Données sur la DL50 et la CL50** :

<b>Urée (57-13-6)</b>	
<b>DL50 Orale, Rat</b>	8 471 mg/kg

**Corrosion/Irritation cutanée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésion/Irritation oculaire grave** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Ne contient pas de sensibilisants cutanés connus.

**Mutagenicité des cellules germinales** : Pas d'effet mutagène.

**Carcinogénicité** : Pas d'effet cancérigène. Ne contient aucune substance classée comme cancérigène par l'OSHA, le NTP, l'ACGIH ou le CIRC.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée)** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur ou le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique)** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

## Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des États-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

### RUBRIQUE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire disponible

<b>Urée (57-13-6)</b>	
<b>CL50 Poisson 1</b>	16 200-18 300 mg/l (Temps d'exposition : 96 h – Espèce : Poecilia reticulata)
<b>CE50 Daphnia 1</b>	3 910 mg/l (Temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [Statique])

#### 12.2. Persistance et dégradation possible

<b>Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine</b>	
<b>Persistance et dégradation</b>	Non établies.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine</b>	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non établies.

<b>Urée (57-13-6)</b>	
<b>FBC Poisson 1</b>	< 10
<b>Log du potentiel de partage n-octanol/eau</b>	-1,59 (à 25 °C)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

#### 12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

### RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux normes du DOT [Ministère des Transports des E.U.] Non réglementé pour le transport

Conformément aux normes IMDG [Code maritime international des marchandises dangereuses] Non réglementé pour le transport

Conformément aux normes IATA [Association internationale de transport aérien] Non réglementé pour le transport

Conformément aux normes TMD Non réglementé pour le transport

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. Règlements fédéraux des E.U.

<b>Urée (57-13-6)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) des E.U.	

#### 15.2. Règlements des États américains

<b>Urée (57-13-6)</b>	
E.U. – Minnesota – Hazardous Substance List [Liste des substances dangereuses]	
E.U. – Texas – Effects Screening Levels – Long Term [Taux de dépistage des effets – À long terme]	
E.U. – Texas – Taux de dépistage des effets – À court terme	

#### 15.3. Règlements canadiens

<b>Urée (57-13-6)</b>	
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Poussière combustible - Catégorie 1

#### 15.4. Réglementations du Mexique

<b>Urée (57-13-6)</b>	
Inventaire national des substances chimiques (INSQ)	

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 4 juin 2024

**Commented [SP1]:** Réglementations de l'État non évaluées. Pertinence des réglementations de l'État à déterminer.

# Fluide d'Échappement Diesel de qualité marine

## Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

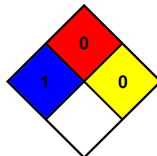
**Commentaires Révisions** : Cette version contient des mises à jour/révisions des rubriques suivantes :

- Nouvelle adresse de la société

**NFPA [Association nationale des E.U. pour la protection contre les incendies] – Danger pour la santé** : 1 – L'exposition à ce produit pourrait causer une irritation mais uniquement une lésion résiduelle mineure même si aucun traitement n'est administré.

**NFPA – Risque d'incendie** : 0 – Matériaux qui ne brûleront pas.

**NFPA – Réactivité** : 0 – Normalement stables, même dans des conditions d'exposition à un feu, et ne réagissent pas avec l'eau.



## Code SIMD III

**Santé** : 1 Danger léger – Irritation ou lésion mineure réversible possible

**Inflammabilité** : 0 Danger minime

**Physique** : 0 Danger minime

## Partie chargée de la préparation de ce document

CF Industries, Corporate EHS Department, 847-405-2400

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et ont pour objet de décrire le produit uniquement à des fins de satisfaction aux exigences en matière de santé, de sécurité et de l'environnement. Par conséquent, elles ne sauraient être considérées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*

*CF pense que les informations présentées dans ce document sont exactes; toutefois, CF n'offre aucune garantie concernant une telle exactitude et n'assume aucune responsabilité relative à l'usage des informations contenues dans le présent document par une quelconque partie. La fourniture par CF des informations présentées dans ce document n'a pas pour objet de constituer une opinion juridique ou de garantir la conformité des autres parties, et elle ne saurait donc être considérée comme tels. Les jugements quant à l'adéquation des informations présentes dans ce document à des fins d'utilisation par la partie ou à d'autres fins relèvent exclusivement de la responsabilité de ladite partie. Toute partie manipulant, transférant, transportant, stockant, appliquant ou utilisant autrement ce produit doit consulter attentivement toutes les lois, règles, réglementations et normes applicables, ainsi que les bonnes pratiques d'ingénierie. Une telle consultation attentive doit être effectuée avant toute manipulation, tout transfert, tout transport, tout stockage, toute application ou autre utilisation de ce produit.*